

Généralités et éthique

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'ASVEL TRIATHLON et d'informer chacun des adhérents sur ses droits et devoirs, ainsi que sur les bons usages au sein du Club. Tous les licenciés et le représentant légal des enfants mineurs doivent signer ce présent règlement, s'engageant ainsi à en respecter les principes fondateurs. Le renouvellement de la licence l'année suivante implique l'acceptation de tout ce règlement.

Lors des compétitions, les triathlètes de l'ASVEL TRIATHLON s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres et les membres de l'organisation. Chaque adhérent, dans le cadre du club et notamment à travers le forum du club, s'interdit tout comportement ou attitude à caractère raciste ou discriminatoire et s'engage à exclure toute démarche à caractère politique ou confessionnel. Tous les adhérents sont sur un même pied d'égalité. Le respect mutuel et le bon esprit à l'entraînement, comme en compétition sont de rigueur.

Le triathlète se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par la municipalité et par le club en natation et en course à pied. L'adhérent dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel dans les vestiaires des différentes structures mises à notre disposition étant explicitement « non surveillés ».

L'entraîneur a la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance ou un stage s'il juge son état physique insuffisant ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entraînement. D'une façon générale, la Réglementation Générale Sportive de la FFTRI s'impose à tous les licenciés et nul n'est censé ignorer le règlement. La RG est téléchargeable sur le site de notre Fédération :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Fonctionnement du Club

Le bureau est constitué du Comité Directeur : le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Et de 6 commissions :

- Commission Aquathlon ;
- Commission Courses ;
- Commission Ecole de triathlon ;
- Commission Partenaires ;
- Commission Tenues ;
- Commission Webmaster.

Le Comité Directeur peut se réunir pour prendre des décisions urgentes à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président compte double. En parallèle, le bureau se réunit trimestriellement sur l'année.

Chaque année le bureau organise une Assemblée Générale, qui est un moment où chaque licencié peut rencontrer la grande majorité des adhérents, les entraîneurs, l'ensemble du bureau et les commissions. Sauf cas de force majeure, la présence de chaque adhérent est obligatoire et permettra à chacun de comprendre le fonctionnement de l'association et d'être au courant des événements club à venir.

Natation

Le bureau et les entraîneurs natation se réservent le droit, après concertation, de suspendre l'accès à la piscine de tout adhérent n'ayant pas le niveau requis pour suivre les entraînements collectifs de natation.

Les créneaux piscine sont attribués au mois de juin par la direction de la piscine. Il est impératif de respecter les horaires attribués (personne dans l'eau AVANT et APRÈS l'heure prévue). Le port du bonnet de bain du club et la douche savonneuse sont obligatoires.

Les dates d'ouverture / fermeture du Centre Nautique et les créneaux natation sont spécifiés sur le site de l'ASVEL TRIATHLON.

Tous les adhérents doivent :

- respecter les groupes de niveau décidé par les entraîneurs (si tel devait être le cas) et le plan d'entraînement proposé ;
- être ponctuels sachant que les badges permettent un accès aux vestiaires 15 minutes avant le démarrage de la séance. Les retardataires prennent la séance en cours afin de ne pas perturber les autres nageurs ;
- nager par groupe de niveau dans chaque ligne d'eau en respectant un sens ALLER/RETOUR. La bande du milieu est réservée au dépassement ;
- laisser leurs montres et autres bijoux aux vestiaires afin de ne pas blesser les autres nageurs ;
- impérativement laisser libre la zone de "culbute / demi-tour au mur dans la ligne d'eau afin de ne pas gêner les autres ;
- se limiter à 4 séances maximales par semaine ;
- restituer la carte piscine lors de la dernière séance de natation.

En l'absence de l'entraîneur titulaire du BEESAN ou du BNSSA, la séance piscine est ANNULÉE.

Vélo

Il n'existe pas de sortie vélo adulte encadrée à l'ASVEL TRIATHLON. Néanmoins, des RDV sont organisés pour des sorties communes par groupe de niveau via le forum ou facebook.

Dans le cadre de l'école de triathlon, seules les sorties vélo encadrées par un adulte référent sont sous la responsabilité du club.

Toutes autres sorties vélo (jeunes et adultes) organisées restent sous la responsabilité de chacun. Chaque adhérent doit :

- OBLIGATOIREMENT porter un casque été comme hiver. Un athlète n'ayant pas celui-ci se verra interdire l'accès au groupe ;
- posséder un vélo conforme aux règles élémentaires de sécurité, des pneus et des freins en bon état, des bouchons aux extrémités du guidon ;
- respecter le code de la route ;
- rouler à 2 de front au maximum ;
- ne pas dépasser des groupes de 10 personnes ;
- penser à prendre un téléphone portable (en cas d'urgence, appeler le 112) ;
- être autonomes, avoir son ravitaillement et de quoi réparer une éventuelle crevaillon.

Course à pied

La Direction des Sports de Villeurbanne met à notre disposition la piste d'athlétisme du Stade Marie Thérèse Eyquiem de Villeurbanne. Des vestiaires hommes et femmes avec douches sont accessibles.

Les créneaux course à pied sont spécifiés sur le site de l'Asvel Triathlon. Comme pour tous les entraînements, il est impératif d'arriver à l'heure avec une tenue correcte (interdiction notamment de courir torse nu).

Handisport

L'infrastructure du centre nautique Etienne Gagnaire permet au club d'accueillir dans de bonnes conditions les paratriathlètes. Chaque adhérent est invité à les aider au besoin (accès au bassin, déplacement sur la

piste d'athlétisme, etc ...)

Tenues

Chaque athlète s'engage à porter la tenue du Club et à mettre en valeur l'image des sponsors de l'association. Le port d'une tenue aux couleurs du club est obligatoire sur les courses affiliées à la FFTRI, pendant l'épreuve et sur les podiums.

Cas de l'athlète ayant des sponsors personnels : Un sponsor personnel peut être imprimé sur la tenue du Club après validation par les membres dirigeants. La tenue devra respecter la charte graphique générale du Club.

Pour la 1^{ère} année d'adhésion au club, chaque nouveau bénéficiera d'un tarif préférentiel pour l'achat d'une trifonction club. Elle devra être commandée lors de l'adhésion.

La Réglementation Sportive Générale de la FFTRI impose : Sur les championnats de France individuels, tous les concurrents d'un même club porteront, sur la même course et sur le podium correspondant, la même tenue aux couleurs et au nom de leur club. En cas de tenue de couleurs différentes, le club concerné sera sanctionné d'une pénalité financière de 150 € par course. En cas d'absence du nom du club sur la tenue, l'athlète concerné n'aura pas accès à l'aire de transition avant le départ. ➤ *L'intégralité de cette sanction sera à la charge du ou des athlètes qui manqueraient à leurs obligations.*

Vocation à la compétition

Tout adhérent s'engage à participer à au moins une compétition de sport enchaîné affiliée à la fédération française de triathlon durant l'année civile de la licence en cours, sauf contrainte médicale évidente. Le non-respect de ce point pourra entraîner un refus de renouvellement de licence la saison suivante.

Primes de course

Toute prime liée à la performance revient au(x) athlète(s), déduction faite des frais d'engagement et de déplacement qui auraient été pris en charge par le club.

L'athlète qui perçoit individuellement une prime de course pour récompenser sa performance gardera l'ensemble de la prime. Lors d'une course en CLM par équipe, l'ensemble du montant sera gardé par l'équipe. Lors d'une course où il existerait un classement « Club » et une prime associée, l'ensemble du montant sera gardé par l'équipe. Toute prime liée au nombre d'engagés sera reversée au club.

Sélection pour les championnats de France de triathlon Jeunes : Le club se propose de contribuer aux frais de participation via un forfait de 100€ pour le jeune qui s'est qualifié et pouvant le justifier au club. Dans le cas d'un covoiturage pour se rendre sur le site de la course, le club laisse aux parents des qualifiés le soin de s'entendre sur la répartition des frais de déplacement (hôtel, essence, etc...).

Dopage

Tout adhérent de l'ASVEL s'engage à ne jamais avoir recours au dopage tel que défini par l'AMA et la FFTRI dans le cadre de TOUTES épreuves sportives. Il serait alors immédiatement radié du Club, ce dernier se réservant le droit d'engager des poursuites à l'encontre du tricheur. Par ailleurs, il répondra personnellement des charges retenues à son encontre, et subira les poursuites et sanctions de la FFTRI.

Inscriptions groupées sur événements club

Le club prend en charge 100% des frais d'inscription pour la course club de l'année. L'inscription ne sera valable qu'après réception d'un chèque de caution dont le montant est fixé lors de l'adhésion. Lors de la course club, l'Asvel Triathlon ne se substitue pas à l'organisateur. Si un adhérent ne peut pas prendre part à la compétition pour laquelle il s'est inscrit via le club, il s'engage alors à rembourser la part de son inscription prise initialement en charge par le club. Sans remboursement de ces frais d'inscription, le club encaissera le chèque de caution.

Chaque année, la commission courses proposera de centraliser l'inscription à certains triathlons, à noter que le club ne participera pas financièrement à ces inscriptions groupées.

Le club cherche à organiser chaque année :

- un stage hivernal (ski de fond essentiellement)
- un stage printanier orienté triathlon (weekend de l'Ascension).

Il est demandé à chacun de respecter les dates limites d'inscription et de règlement pour la bonne gestion de ces stages.

Licence et certificat médical

Chaque athlète pourra télécharger sa licence sur le site de la FFTRI en contrepartie :

- du règlement de sa cotisation à la FFTRI ;
- d'un certificat médical original en cours de validité ;
- du règlement de sa cotisation à l'ASVEL TRIATHLON ;
- du présent règlement intérieur signé ;
- du formulaire de renseignement signé ;
- des frais de mutation en cas de changement de club.

Finances du Club et bénévolat

La mobilisation des membres dirigeants mais aussi de tous les adhérents doit permettre au club d'obtenir des fonds qui seront utilisés pour son fonctionnement et son animation. En adhérant à l'ASVEL TRIATHLON, l'athlète s'engage :

- à participer aux opérations permettant de récupérer des fonds;
- à valoriser l'image du club auprès des institutions publiques au besoin ;
- à participer à l'organisation de l'Aquathlon de Villeurbanne.

Partenariat

La commission Partenaires rédigera une convention pour chaque nouveau partenaire club. Celle-ci contiendra les modalités financières et les engagements réciproques de chacune des parties.

Mécénat

Chaque adhérent a la possibilité de faire un don du montant de son choix au club. A noter que chaque don est en partie déductible des impôts sur les revenus.

Relations avec les organismes officiels

Seul le Président ou le Vice-président ont mandat pour gérer les relations avec les différents organismes officiels (FFTRI, Ligues, Conseil Général, Conseil Régional, Comités régionaux, Mairies, CNEG, OSV, Stade d'athlétisme) et les entraîneurs.

Toute initiative personnelle nécessite préalablement l'accord du Président ou du Vice-président.

La liste de diffusion des membres avec leurs coordonnées ne doit en aucun cas être distribuée à l'extérieur du club sans l'aval des personnes intéressées.

Droit à l'image

L'association se réserve la possibilité d'utiliser l'image de ses adhérents sur tout support (site Internet, presse...) et à des fins non commerciales, sauf avis contraire par notification écrite de l'adhérent ou de son représentant légal.

Communications

- Le site WEB asveltri.org sert à diffuser l'information du club vers l'extérieur ;
- Le forum et la page facebook <https://forum.asveltri.org/> sert à diffuser l'information sur la vie du club.

Il est interdit de :

- véhiculer des propos diffamatoires ;
- régler des comptes personnels ;
- communiquer les noms de familles, les numéros de téléphone et les emails dans les messages du forum afin d'éviter le référencement des moteurs de recherche.

Modifié le 17/08/2021

Le Président, Géraud Mousnier